



POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

Mars 2018

Sommaire

I.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	2
II.	CARTOGRAPHIE ESG DES OPC ERES	3
III.	LISTE DES PRINCIPAUX GERANTS SELECTIONNES PAR ERES GESTION SIGNATAIRES DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE	5

Politique d'Investissement Responsable d'ERES GESTION dans la prise en compte des critères ESG : démarche générale, cartographie des FCPE et les gérants signataires des PRI sélectionnés dans les fonds ERES.

I. POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

PREAMBULE

ERES GESTION est spécialisé dans la gestion financière, réalisée à partir d'une sélection de fonds.

La société s'intéresse aux pratiques des gérants en matière d'ISR et veille au respect des dispositions de l'article 173 de la Loi de transition énergétique.

ERES GESTION gère un fonds labellisé ISR, le FCPE « LFR Actions solidaires » en partenariat avec un gérant spécialisé, La Financière Responsable. La politique d'investissement responsable de la société se développe autour des grands principes décrits ci-dessous.

ERES GESTION est signataire des PRI.

DEMARCHE GENERALE

Dans le cadre de sa gestion, ERES GESTION n'investit pas directement dans des titres d'émetteurs mais dans des OPC gérés par d'autres sociétés de gestion de portefeuille (« *les gérants* »). La sélection des *gérants* se fait sur la base d'une analyse portant sur l'organisation de leur société de gestion et sur la performance des fonds. S'y ajoute une analyse sur le niveau de prise en compte des critères extra-financiers dits critères ESG (Environnement, Social et Gouvernance) dans le respect de la Loi. Un questionnaire de Due Diligence est envoyé chaque année aux sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons avec un point spécifique porté sur l'Investissement Responsable et la prise en compte des critères ESG dans la gestion.

Nous analysons la prise en compte des critères ESG.

- Nous observons les pratiques ESG des gérants sélectionnés et leur évolution dans le temps.
- Notre analyse des fonds sélectionnés porte notamment sur les points suivants :
 - l'adhésion au PRI
 - la prise en compte simultanée des critères ESG dans la gestion des fonds
 - les fonds labellisés ISR dans la gamme
 - l'organisation interne pour le suivi extra financier des valeurs
 - l'existence d'une politique d'exclusion concernant les entreprises de fabrication de bombes à sous-munitions et les mines anti-personnel
 - la qualité de l'information sur la prise en compte des critères ESG (internet, reporting, rapport annuel...) conformément à l'article 173 de la transition énergétique
 - la stratégie et les perspectives.

Nous considérons comme réellement ISR les fonds labellisés (www.lelabelisr.fr). Les fonds nourriciers de fonds ISR sont considérés comme eux-mêmes ISR.

■ Parmi les principaux *gérants* sélectionnés par ERES GESTION, la plupart sont signataires de la charte PRI (principes pour l'investissement responsable) des Nations Unies. Voir liste des signataires ci-dessous.

85% des *gérants* sélectionnés ont mis en place une politique d'investissement ESG

80% des encours sont investis dans des fonds prenant en compte un ou plusieurs critères ESG.

Nous n'excluons pas les gérants qui auraient une démarche ESG moins développée ou inexistante.

■ La non-application simultanée des critères ESG ne peut constituer un motif d'exclusion automatique en amont du processus de sélection. Cependant, nous veillons à ce que les gestions aux meilleures pratiques en matières ESG occupent des poids significatifs dans nos allocations.

■ Les *gérants* sélectionnés par ERES GESTION sont naturellement plus attentifs au critère « qualité de la gouvernance » des entreprises dans lesquelles ils investissent parce que ce critère est essentiel à leurs yeux pour défendre l'intérêt des porteurs de parts. Les critères environnementaux ou sociaux sont pris inégalement en compte dans leur démarche d'investissement. Certains *gérants* y voient une approche marketing tant les appréciations peuvent diverger entre deux acteurs sur une même valeur. Chez ERES GESTION, nous pensons qu'une gestion de qualité contient en germe les meilleures pratiques ISR avec des investissements dans des entreprises souvent les plus en pointes dans leur comportement extra-financier.

■ Enfin, certains types de gestion sont guidés par d'autres critères que les critères ESG : gestion indiciaire, gestion quantitative, gestion long-short...ou gestion dans des zones géographiques ou des entreprises pour lesquelles l'information extra-financière est moins élaborée. Ces gestions sont utilisées à la marge dans nos allocations.

II. CARTOGRAPHIE ESG DES OPC ERES

Liste des OPC gérés établie à partir du recensement par ERES GESTION des pratiques ESG des gérants sélectionnés : elle comprend l'adhésion de la société de gestion aux PRI, la prise en compte des critères ESG des fonds sélectionnés, la présence de fonds ISR, et la présence de fonds solidaire dans l'allocation.

Au 31 mars 2018, les investissements dans des fonds prenant en compte les critères ESG représentent 80% des encours ERES GESTION. Les Fonds sous-jacents labellisés ISR représentent 3.75% des encours.

FCPE	Signataire PRI	Prise en compte des critères ESG	Fonds labellisés ISR	Fonds Solidaire
ACTIONS SOLIDAIRES	●	●	●	●
ERES AMIRAL SEXTANT FLEXIBLE				
ERES CARMIGNAC EQUILIBRE	●	●		
ERES CARMIGNAC INVESTISSEMENT	●	●		
ERES COMGEST GLOBAL ACTIONS	●	●		
ERES CPR CROISSANCE DEFENSIVE	●			
ERES DNCA CENTIFOLIA	●			
ERES DNCA EUROSE	●			
ERES DNCA EVOLUTIF	●			
ERES EDR ACTIONS RENDEMENT INTERNATIONALES	●	◐	◐	
ERES ECHIQUIER ACTIONS	●	◐	◐	
ERES ECHIQUIER DIVERSIFIE	●	●		
ERES FIDELITY FLEXIBLE	●	●		
ERES GLOBALIS				
ERES H2O QUATUOR				
ERES LFP OBLIGATAIRE	●	◐	◐	
ERES LA FRANCAISE PATRIMOINE FLEXIBLE	●			
ERES LA FRANCAISE PERFORMANCE	●			
ERES LA FRANCAISE SERENI FLEX	●			
ERES M&G EQUILIBRE	●			
ERES MONETA MULTIFONDS				
ERES MONTPENSIER ALLOCATION FLEXIBLE	●			
ERES OLYMPE SOLIDAIRE	●	●		●
ERES R CONVICTION FLEXIBLE	●	◐	◐	
ERES ROUVIER DIVERSIFIE				
ERES SCHELCHER OBLIGATIONS		◐	◐	
ERES SELECTION COURT TERME	●			
ERES SELECTION MODERE	●	◐		
ERES SELECTION MOYEN TERME	●	◐		
ERES SELECTION LONG TERME	●	◐	◐	
ERES SELECTION PARTAGE ET SOLIDAIRE	●	●	●	●
ERES SELECTION PATRIMOINE	●			
ERES SELECTION PME	●	◐		
ERES SELECTION S&P 500	●			
ERES SYCOMORE ACTIONS	●	●		
ERES SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE	●			
ERES TIEPOLO				
ERES TIKEHAU DIVERSIFIE	●			
ERES TOCQUEVILLE ACTIONS	●	●		
ERES TOCQUEVILLE DYNAMIQUE	●	●		
ERES TRUSTEAM FLEX	●	●	◐	

Fonds labellisés ISR : fonds ayant obtenu le label ISR soutenu par les pouvoirs publics, et adhérant au code de transparence AFG ou équivalent.

Fonds Solidaires : fonds investissant entre 5% et 10% de leur actif dans des entreprises solidaires

FCP	Signataire PRI	Prise en compte des critères ESG	Fonds labellisés ISR	Fonds Solidaire
ERES & CARMIGNAC PATRIMOINE	●	●		
ERES & CPR CROISSANCE DEFENSIVE	●			
ERES & CPR CROISSANCE REACTIVE	●			
ERES & DNCA ACTIONS	●			
ERES & DNCA EUROSE	●			
ERES & DNCA EVOLUTIF	●			
ERES & ECHIQUIER ACTIONS	●	●	●	
ERES & ECHIQUIER PRUDENT	●	●		
ERES & SYCOMORE ALLOCATION PATRIMOINE	●			
ERES & SYCOMORE PARTNERS	●			
ERES MULTIGESTION MODERE	●	◐		
ERES MULTIGESTION MOYEN TERME	●	◑		
ERES MULTIGESTION LONG TERME	●	◑	●	

Fonds labellisés ISR : fonds ayant obtenu le label ISR soutenu par les pouvoirs publics, et adhérant au code de transparence AFG ou équivalent.

Fonds Solidaires : fonds investissant entre 5% et 10% de leur actif dans des entreprises solidaires


INFORMATIONS

L'information est disponible sur le site internet de la société et dans les rapports annuels des OPC.

L'information est mise à jour chaque année et aussi souvent que nécessaire en cas de modification importante.

L'information contient l'adhésion éventuelle des OPC, des fonds sous-jacents et des sociétés de gestion à une charte, un code, ou l'obtention d'un label sur la prise en compte de critères relatifs au respect d'objectifs ESG et la politique générale en matière ESG des principaux gérants des fonds sous-jacents.

III. LISTE DES PRINCIPAUX GERANTS SELECTIONNES PAR ERES GESTION SIGNATAIRES DES PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE

 Les Principes pour l'Investissement Responsable, créés à l'initiative des Nations Unies, suggèrent et incitent les investisseurs institutionnels et leurs partenaires financiers où qu'ils soient à adopter les 6 Principes ci-dessous et à leur donner un sens par le biais d'actions concrètes dans les prises de décision et leurs activités quotidiennes.

1 Nous prendrons en compte les questions ESG (Environnement, Social, Gouvernance) dans les processus d'analyse et de décision en matière d'investissements.

2 Nous serons des investisseurs actifs et prendrons en compte les questions ESG dans nos politiques et pratiques d'actionnaires.

3 Nous demanderons aux entités dans lesquelles nous investissons de publier des informations appropriées sur les questions ESG.

4 Nous favoriserons l'acceptation et l'application des Principes auprès des acteurs de la gestion d'actifs.

5 Nous travaillerons ensemble pour accroître notre efficacité dans l'application des Principes.

6 Nous rendrons compte individuellement de nos activités et de nos progrès dans l'application des Principes.

